



**Aide aux personnes handicapées :
En plus du moratoire, le gouvernement wallon s'octroie
le droit de revoir la dotation de l'AWIPH**

En période de crise budgétaire, tous les moyens sont bons pour faire des économies, l'article 14 du décret programme soumis cette semaine au Parlement wallon en est la preuve. **Et l'aide aux personnes handicapées n'est pas épargnée.**

Cet article permet au gouvernement de revoir les subsides et dotations en suspendant les clauses liées au financement des contrats de gestion des organismes d'intérêt public (OIP) dont l'Awiph (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées).

« La volonté du gouvernement est de pouvoir mettre en œuvre, immédiatement, des mesures d'économie mais s'il y a bien un secteur qui souffre d'un manque cruel de moyens, c'est bien celui de l'aide aux personnes handicapées » s'insurge la Députée Florence Reuter.

« Des mesures d'économie sont, certes, nécessaires mais certains OIP comme l'Awiph auraient du être épargnés, c'est une nouvelle fois une question de choix politique ! »

La ministre de l'action sociale justifie cette mesure pour éviter, selon elle, un emballement des dépenses et mener une politique responsable en période de crise. Et d'ajouter que la dotation de l'Awiph a, par ailleurs, déjà été augmentée.

« Une augmentation uniquement liée à l'indexation des salaires qui représentent près de 90% du budget de l'Awiph » rectifie Florence Reuter.

Et de conclure : *« Il faut appeler un chat, un chat ! Le gouvernement « Olivier » ne se préoccupe pas des personnes fragilisées ! L'article 14 du décret programme a été adopté malgré les avis défavorables de l'Awiph et de la Commission wallonne des personnes handicapées. »*

Pas de concertation non plus en ce qui concerne la réduction du nombre de membres du Comité de gestion de l'Awiph passant de 19 à 15. Les représentants du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) passent de 4 à 2 sans aucun respect de la parité employeurs/travailleurs puisque seuls les représentants des organisations syndicales sont maintenus! Le MR a déposé un amendement.